

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Goliath Gel

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2016-0018

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0011208-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Goliath Gel

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BASF Belgium Coordination Center CommV
	Adresse	Bâtiment E/F, Drève Richelle 161 Bte 43, BE0862390376 B-1410 Waterloo Belgique
Numéro de l'autorisation	BE2016-0018	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0011208-0000	
Date de l'autorisation	27/04/2016	
Date d'expiration de l'autorisation	17/11/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Evergreen Garden Care
Adresse du fabricant	4 allée des Séquoias, 69760, Limonest, France
Emplacement des sites de fabrication	Schirm GmbH, Dieselstrasse 8 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	33 - Fipronil
Nom du fabricant	BASF Agro B.V. Arnhem (NL) Freienbach Branch
Adresse du fabricant	Huobstrasse 3, 8808 Pfäffikon SZ Suisse
Emplacement des sites de fabrication	BASF AGRI Production SAS, 32, rue de Verdun 76410 St.-Aubin-les-Elbeuf France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Fipronil	(±)-5-amino-1-(2,6-dichloro-a,a,a,-trifluoro-p-tolyl)-4-trifluoromethylsulfinylpyrazole-3-carbonitrile (1:1)	Substance active	120068-37-3	424-610-5	0,0526
Butyl diglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Substance non active	112-34-5		0,9688

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Peut être corrosif pour les métaux.</p>
Conseils de prudence	<p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables</p>

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Lutte contre les nuisibles urbains - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Le GOLIATH G EL est utilisé à l'intérieur pour la lutte contre les blattes dans les bâtiments industriels/commerciaux, domestiques, zones privées et publics par des opérateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Blattellidae: *Blattella germanica*, *Supella longipalpa*
Nom commun: Blatte germanique, Blatte à bande brune
Stade de développement: Adultes et nymphes

Nom scientifique: Blattidae: *Blatta orientalis*, *Periplaneta americana*
Nom commun: Blatte orientale, Blatte américaine
Stade de développement: Adultes et nymphes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Uniquement à l'intérieur.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pose d'appâts.
Description détaillée:

Goliath gel est utilisé à l'intérieur par des opérateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées pour le contrôle des blattes dans des bâtiments industriels, publics et domestiques.

Goliath Gel est contenu dans des cartouches scellées qui sont conçues pour être utilisées avec un pistolet applicateur qui dépose le gel sous forme de petites gouttes.

Il est recommandé d'appliquer le produit dans des fissures et crevasses, ou dans des endroits cachés et inaccessibles à l'homme ou aux animaux domestiques.

Les gouttes de gel sont appliquées dans des fissures, crevasses, derrière les réfrigérateurs, derrière les placards et étagères, sous les appareils ménagers de cuisine, dans les compteurs électriques, conduits et installations des salles de bains, etc...

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Blatte germanique (*Blattella germanica*) : - Faible infestation : 0,03 g/m² (1 goutte /m²) - Forte infestation : 0,06 g/m² (2 gouttes /m²) Blatte orientale (*Blatta orientalis*) : - Faible infestation : 0,06 g/m² (2 gouttes /m²) - Forte infestation : 0,09 g/m² (3 gouttes /m²) Blatte américaine (*Periplaneta americana*) : - Faible infestation : 0,06 g/m² (2 gouttes /m²) - Forte infestation : 0,09 g/m² (3 gouttes /m²) Blatte rayée (*Supella longipalpa*) : - Faible infestation : 0,03 g/m² (1 goutte /m²) - Forte infestation : 0,06 g/m² (2 gouttes /m²)

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Nombre et fréquence des applications:

Blatte germanique (*Blattella germanica*) :

- Faible infestation : 0,03 g/m² (1 goutte /m²)

- Forte infestation : 0,06 g/m² (2 gouttes /m²)
- Blatte orientale (*Blatta orientalis*) :
- Faible infestation : 0,06 g/m² (2 gouttes /m²)
- Forte infestation : 0,09 g/m² (3 gouttes /m²)
- Blatte américaine (*Periplaneta americana*) :
- Faible infestation : 0,06 g/m² (2 gouttes /m²)
- Forte infestation : 0,09 g/m² (3 gouttes /m²)
- Blatte rayée (*Supella longipalpa*) :
- Faible infestation : 0,03 g/m² (1 goutte /m²)
- Forte infestation : 0,06 g/m² (2 gouttes /m²)

Une goutte de 3 - 4 mm de diamètre correspond à 0,03 g de produit.

La quantité de produit déposée doit correspondre à la dose efficace recommandée. Une seule application est généralement suffisante. Toutefois, les espaces traités devront être ré-inspectés 1 fois par semaine. Si l'infestation initiale était sévère, une seconde application peut être nécessaire si le premier traitement a été consommé et que les blattes subsistent.

La durée moyenne d'un traitement est de 3 à 7 jours.

Les blattes meurent généralement quelques heures après une seule ingestion de fipronil. Dans les lieux infestés, des blattes mortes sont normalement retrouvées endéans les 24 heures qui suivent un traitement.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

35 g ou 20 g de gel dans une cartouche en PEHD scellée et sur-emballée dans du carton (4 cartouches par paquet)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir 5.1.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre les instructions fournies.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Appliquer les gouttes d'appât à l'abri du soleil ou d'une source de chaleur (ex: ne pas le placer sous un radiateur).
- Ne pas appliquer le produit à un endroit où il serait susceptible d'être inondé ou mouillé ; protéger le produit de la pluie, des inondations et des eaux de nettoyage.
- Pour augmenter l'efficacité du traitement, respecter les bonnes pratiques d'hygiène : enlever ou empêcher l'accès à toute source de nourriture. L'appât doit être la source de nourriture majeure pour les blattes.
- Pour augmenter l'efficacité, vérifier l'appât une fois par semaine et remplacer les appâts lorsqu'ils sont complètement ou partiellement consommés, endommagés ou gâtés.
- En cas d'infestation grave et dans les zones particulièrement sales ou encombrées ou lorsque les autres sources de nourriture ne peuvent être entièrement éliminées, utiliser le taux d'application le plus élevé.
- A la fin de la campagne de traitement, collecter tous les restes de produits en vue de leur élimination.

Afin d'éviter le développement de résistances au sein des populations d'insectes, les recommandations suivantes doivent être implémentées :

- Alternier les appâts avec un mode d'action et une composition différentes. Étant donné que la composition du produit est inconnue de l'utilisateur final, il est fortement recommandé d'alternier les appâts avec des produits pulvérisables.
- Adopter des méthodes de lutte intégrée contre les parasites, telles que la combinaison de méthodes de contrôle chimiques et physiques ainsi que d'autres mesures de santé publiques, tout en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces visées, conditions d'utilisation, etc.).
- S'assurer de l'efficacité du produit sur le lieu d'utilisation : le cas échéant, les causes d'une efficacité réduite doivent être investiguées pour s'assurer qu'il n'y a pas de résistance ou pour identifier une résistance potentielle.
- Ne pas utiliser le produit dans des lieux où une résistance est soupçonnée ou déjà établie.
- Informer le responsable de la mise sur le marché si le traitement est inefficace.
- Éviter l'utilisation continue de produits.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Porter des gants de protection (gants accordant une protection conforme à la norme NF EN 374 parties 1,2 et 3 contre le produit et la substance active qu'il contient) pendant la phase de manipulation du produit.
- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle: ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit.
- Appliquer dans des zones inaccessibles aux enfants et nourrissons, aux animaux domestiques et animaux non-cibles (afin de minimiser le risque d'empoisonnement).
- Ne pas endommager la cartouche, même lorsqu'elle est vide.
- Ne pas appliquer le produit directement ou à proximité des aliments ou boissons destinés à la consommation (humaine ou animale), ni sur des surfaces ou des ustensiles qui pourraient être en contact direct avec ces denrées.
- Appliquer uniquement dans des endroits dissimulés difficiles d'accès et qui ne risquent pas d'être mouillés.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : Non applicable/pas de traitement nécessaire. Comme le produit est une formulation de gel non volatile, il n'y a aucun risque de symptômes et donc aucun traitement n'est nécessaire.
- En cas d'ingestion : : Si des symptômes surviennent, appelez un CENTRE POISON ou un médecin
- En cas de contact cutané : Rincer à l'eau et au savon. Si des symptômes surviennent, appelez un CENTRE POISON ou un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Si les symptômes se produisent rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appelez un CENTRE POISON ou un médecin.
- En cas d'accident : contacter immédiatement un centre antipoison.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit restant, ainsi que son emballage et tout autre déchet (dont les insectes morts), conformément à la réglementation nationale/régionale.
- Ne pas déverser le produit restant au sol, dans les cours d'eau, dans des conduites d'eau (évier, toilettes ...) ou dans des égouts.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 3 ans.
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autres informations

- En cas de traitement inefficace (résistance soupçonnée), l'autorité compétente devra être informée par le détenteur d'autorisation.
- Contenu de substance active 0.05% (pure) - 0.0526 (technique).